

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **lundi 4 décembre 2023, à 18 h 30**, à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



Sont présents : Mesdames Marie-Céline Hébert et Denise Corneau, messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson, Gilles Payer et Noël Picard.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Liette Quenneville, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2023

2. FINANCES

- 2.1 Adoption des comptes fournisseurs et des salaires au 30 novembre 2023
- 2.2 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 novembre 2023
- 2.3 Demande de prolongation programme RIRRL
- 2.4 Affectation de la réserve sur les bacs à composte
- 2.5 Retenu RB Gauthier travaux 2017
- 2.6 Subvention MRC sauvetage en milieu de forêt
- 2.7 Reddition des compte PPA-ES
- 2.8 Renouvellement contrat PG
- 2.9 Quote-part MRC
- 2.10 Budget révisé
- 2.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-01 sur la tarification de certains biens et services de la municipalité de Duhamel

3. DOSSIERS MINES

4. RAPPORT DU MAIRE – Présentation demande de dérogation

5. PÉRIODE DE QUESTION

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

- 6.1 Déclaration des intérêts pécuniaires
- 6.2 Renouvellement assurance collective 2024
- 6.3 Renouvellement contrat d'assurance municipale
- 6.4 Emploi Canada 2024
- 6.5 Entente avec la SEPAQ
- 6.6 Calendrier des séances du Conseil 2024
- 6.7 Nomination du maire suppléant et substitut
- 6.8 Offre d'achat – lot 5 258 682

7. CORRESPONDANCE

8. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Quote-part Sûreté du Québec
- 8.2 Ajustement salarial des pompiers

8.3 Projet pilote défibrillateur externe automatique communautaire (DEA) – Lac Doré

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Mandat au notaire - titres de propriété de certains chemins municipaux

9.2 Club Quad – fermeture sentier Lac Lafontaine nord

9.3 Offre de services déneigement chemin Pointe-aux-Mouettes

9.4 Offre de services déneigement borne sèche route 321

10. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

10.1 Toponymie – Ile #1 – Lac Gagnon

10.2 Demande d'un certificat administratif pour l'autorisation de l'accès public au lac Doré

10.3 Renouvellement du partenariat – programme suivi qualité de l'eau

10.4 Engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre du plan nature 2030

10.5 Dérogation mineur – Lot 5 257 634 chemin Tour-du-Lac

11. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.1 Demande d'aide des Maraudeurs

11.2 Demande subvention à Patrimoine Canada dans le cadre de la fête de la Saint-Jean

11.3 Défi MRC – 200\$ Centraide

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

1.1 Ouverture de la séance

2023-12-20752

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 18h37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-12-20753

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 6 novembre 2023

2023-12-20754

IL EST RÉSOLU

QUE la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 soit exemptée et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

2.1 Adoption des comptes fournisseurs et des salaires nets au 30 novembre 2023

2023-12-20755

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil approuve les paiements des comptes payés et à payer au 30 novembre 2023 pour un montant total de 586 575.07\$ ainsi que les salaires nets au montant de 58 678.26 \$ et ce, tels que détaillés à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 24874 à 24928
- Les paiements directs 501369 à 501401
- Les prélèvements 6352 à 6391

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 novembre 2023

2023-12-20756

IL EST RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 30 novembre 2023 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Demande de prolongation des travaux dans le cadre du RIRL

2023-12-20757

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dépose une demande visant à obtenir une prolongation supplémentaire du délai de réalisation des travaux prévu au 31 octobre 2023 dans le cadre des volets RIRL du Programme d'aide à la voirie locale à Transport Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise le déplacement d'infrastructure d'Hydro-Québec et de Télébec ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports procède à l'analyse de cette demande de prolongation ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère exige un nouvel échéancier pour la réalisation complète des travaux non réalisés dans les 12 mois suivants la date d'émission de la lettre d'annonce du ministère;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère demande l'adoption d'une résolution confirmant l'intention de la Municipalité de réaliser les travaux autorisés au plus tard le 31 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra transmettre la reddition de compte au plus tard le 31 août 2024 ;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil déposent un échéancier exhaustif des travaux décrits à l'annexe A jointe au procès-verbal;

QUE la Municipalité de Duhamel confirme son intention de réaliser les travaux autorisés au plus tard le 31 août 2024 ;

ANNEXE A
Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volets AIRRL / RIRL
Prolongation travaux au 31 août 2024

Identification	
Numéro de dossier	RIRL 2017-715B / No SFP: 154197884 / No de fournisseur: 68048
Nom du projet	Réfection du chemin du Lac-Gagnon Ouest
Date de la lettre d'annonce	19 février 2020
Montant de l'aide financière maximale	3 824 051 \$

Travaux	Liste des interventions	\$
		\$

Échéancier de réalisation des travaux avant le 31 juillet 2021		
Travaux à réaliser avant le 31 octobre 2023	1- Déplacement des poteaux d'Hydro-Québec 2- Installation des infrastructures Télébec	40 000 \$

Date:	4 décembre 2023
Complété par:	Liette Quenneville
Fonction:	Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4 Affectation de la réserve sur les bacs à composte

2023-12-20758

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une subvention de Recyc-Québec en vertu du programme d'aide au compostage domestique et communautaire au montant de 66 639\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel a fait l'achat de composteur domestique, la distribution de ceux-ci ainsi qu'une journée d'information sur le compostage ;

CONSIDÉRANT QUE le total du projet d'aide au compostage domestique et communautaire s'élève à 75 915.54\$ et que l'aide financière représente 61 518\$ soit 80% de la subvention et que le solde à financier est de 13 540\$;

IL EST RÉSOLU

QUE le montant à financer de 13 540\$ soit affecté au budget 2023 au poste surplus affecté – service compostage no. GL 59-13144-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.5 Retenu RB Gauthier travaux 2017

2023-12-20759

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme AIRRL des travaux de traitement de surface effectué sur les chemins de la Grande-Baie, Pointe-à-Baptiste, Preston et Lac-Doré Nord en 2017 avaient nécessité en 2018 une estimation des coûts pour des travaux de correction ;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions 2018-11-19029, 2018-11-19030 et 2018-11-19031 prévoyaient des sommes sur la retenue de garantie pour un total de 9 448.86\$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de correction ont été effectués en 2020 par les employés de la municipalité pour un total de 4 226.17\$;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de correction ont dû être effectués au courant des dernières années sur ces chemins et qu'un solde de 5 222.69\$ est disponible sur la retenue de garantie ;

IL EST RÉSOLU

QUE le montant résiduel de 5 222.69\$ soit affecté au budget 2023 au poste 01-23430-000 pour les travaux effectués au courant de l'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.6 Subvention MRC sauvetage en milieu de forêt

2023-12-20760

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une subvention reçu en 2019 de la MRC Papineau pour le sauvetage en milieu forestier au montant de 5 535\$;

CONSIDÉRANT l'achat d'une civière-panier de sauvetage en 2021 au montant de 1 225.63\$;

CONSIDÉRANT QU'UN solde de 4 309.37\$ est disponible ;

IL EST RÉSOLU

QUE le montant 4 309.37\$ soit affecté au poste 01-23122-000 pour l'achat d'une génératrice et d'accessoire pour le sauvetage en milieu forestier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.7 Reddition de compte PPA-ES

2023-12-20761

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement :
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de Duhamel approuve les dépenses d'un montant de 83 234.52 \$ relatives aux travaux d'amélioration sur le chemin des Lacs, réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.8 Renouvellement contrat PG

2023-12-20762

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil autorisent le paiement de 22 893.81\$ taxes incluses pour le renouvellement du contrat de PG Solutions pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.9 Quote-part MRC

2023-12-20763

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil autorise le paiement de la quote-part 2024 de la MRC de Papineau au montant de 151 092\$;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à faire le paiement total en trois versements en date du 1er mars, du 1er juillet et du 1er septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.10 Budget révisé

2023-12-20764

IL EST RÉSOLU

QUE l'écriture numéro 1212 soit approuvée pour le budget révisé au 30 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.11 Avis de motion règlement 2024-01 sur la tarification de certains biens et services de la municipalité de Duhamel

Le conseiller monsieur Noël Picard, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement 2024-01 concernant la tarification pour le financement de certains biens et services de la municipalité de Duhamel sera adopté.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement est déposé en même temps que l'avis de motion.

3. DOSSIER MINES

4. RAPPORT DU MAIRE - présentation de la dérogation mineure

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Déclaration des intérêts pécuniaires

QUE selon l'article 357 de la LERM, mesdames Marie-Céline Hébert et Denise Corneau, messieurs David Pharand, Michel Longtin, Raymond Bisson, Gilles Payer et Noël Picard ont déposé le formulaire de déclaration de leurs intérêts pécuniaires. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

6.2 Renouvellement assurance collective – regroupement FQM

2023-12-20765

CONSIDÉRANT la proposition émise par la Fédération québécoise des municipalités (regroupement FQM) pour le renouvellement de l'assurance collective pour l'année 2024 et la décision de la Municipalité de souscrire au taux 2024 négocié par FQM ;

CONSIDÉRANT une augmentation globale des primes à 6,4% pour 2024 ;

IL EST RÉSOLU

QUE le contrat d'assurance collective avec la FQM soit renouvelé pour une durée d'un an avec l'augmentation globale des primes à 6,4%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Renouvellement contrat d'assurance municipale

2023-12-20766

CONSIDÉRANT le renouvellement du contrat d'assurance municipale émis par la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2024 ;

IL EST RÉSOLU

QUE Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise le renouvellement des assurances municipales pour l'année 2024 au montant de 66 083.72\$, auprès de l'Assurance Groupe Ultima (FQM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Emploi Canada 2024

2023-12-20767

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi Été Canada offre des contributions salariales pour inciter les employeurs à créer de l'emploi pour les jeunes et que la Municipalité de Duhamel est un organisme admissible à cette subvention salariale ;

CONSIDÉRANT QUE deux postes estivaux sont à pourvoir à Duhamel en 2024, soit deux préventionnistes ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de financement devaient être soumises avant le 10 janvier 2024 ;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil autorisent la direction à faire la demande de subvention salariale à Emploi été Canada pour deux postes à combler pour l'été 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Entente avec la Société des Établissements de Plein Air du Québec (SEPAQ) propriétaire du Centre touristique du Lac-Simon (établissement)

2023-12-20768

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la SEPAQ comporte notamment une rive sablonneuse connue sous le nom de l'Île aux Raisins sur laquelle une aire de pique-nique est aménagée, ainsi que le lac de la Ferme ;

CONSIDÉRANT QUE la SÉPAQ est disposée à ce que la Municipalité puisse utiliser les lieux, conformément aux modalités prévues dans l'entente ;

IL EST RÉSOLU

QUE madame Liette Quenneville, directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité l'entente présentée par la SÉPAQ .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Calendrier des séances du Conseil 2024

2023-12-20769

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront les premiers lundis du mois à 18 h 30. S'il y a jour férié un lundi, l'assemblée se tiendra le mardi à la même heure.

Séances ordinaires de Conseil 2024	
Lundi	8 janvier
Lundi	5 février
Lundi	4 mars
Mardi	2 avril
Lundi	6 mai
Lundi	3 juin
Mardi	2 juillet
Lundi	5 août
Mardi	3 septembre
Lundi	7 octobre
Lundi	4 novembre
Lundi	2 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Nomination du maire suppléant et substitut

2023-12-20770

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un maire suppléant et son substitut;

IL EST RÉSOLU

QUE monsieur Michel Longtin soit nommé maire suppléant pour 2024;

QUE madame Denise Corneau soit nommé mairesse suppléante – substitut en l'absence de monsieur Michel Longtin pour 2024;

QUE monsieur Michel Longtin et madame Denise Corneau soient autorisés à participer au Conseil des maires de la MRC de Papineau en remplacement au besoin, de monsieur David Pharand, maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 Offre d'Achat du lot 5 258 682

2023-12-20771

CONSIDÉRANT l'offre d'achat pour le lot numéro 5 258 682, situé entre le 1219 et le 1225, route 321 à Duhamel datée du 27 novembre 2023 au montant de 23 000 \$, conditionnel à fournir un certificat de localisation avant le 12 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'offre d'achat pour le terrain municipal par les membres du Conseil qui la jugent suffisante;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre d'achat datée du 27 novembre 2023 pour le lot numéro 5 258 682;

QUE la direction soit mandatée à demander à un arpenteur-géomètre un certificat de localisation pour le lot 5 258 682;

QUE madame Liette Quenneville, directrice générale soient autorisée à signer pour et au nom de la municipalité l'offre d'achat.

QUE monsieur David Pharand, maire et madame Liette Quenneville, directrice générale soient autorisées à signer pour et nom du Conseil le contrat de vente relatif au lot 5 258 682.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE – Annexe III

7. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Quote-part Sûreté du Québec

2023-12-20772

CONSIDÉRANT le dépôt de la quote-part de la Sûreté du Québec au montant de 255 078 \$ pour l'année 2024 ;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil approuve le paiement de cette dépense au moyen de 2 versements, dont un pour le 30 juin 2024 et l'autre au 31 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Ajustement salarial des pompiers

2023-12-20773

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité autorise l'ajustement salarial annuel des pompiers à compter du 1^{er} février 2024 au taux de la somme Indice des prix à la consommation du Québec de décembre 2022 ainsi que celui de décembre 2023 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Projet pilote défibrillateur externe automatique communautaire (DEA) – lac Doré

2023-12-20774

CONSIDÉRANT l'initiative entreprise par les résidents du lac Doré Nord afin de se procurer, installer et aménager un DEA au lac Doré nord à titre de projet pilote;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du lac Doré Nord s'engage à maintenir une documentation élaborée à ce projet et à remettre un rapport à la direction de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel est favorable à ce projet pilote;

II EST RÉSOLU

QU'UN montant de 1 500\$ soit alloué aux citoyens du lac Doré Nord pour l'achat du DEA sur présentation de facture;

QU'UN montant de 250\$ /an soit alloué pour l'entretien du DEA sur présentation de facture et advenant que ce montant n'est pas utilisé dans l'année, il sera cumulatif jusqu'à concurrence de 750\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS et DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Mandat au notaire - titres de propriété de certains chemins municipaux

2023-12-20775

CONSIDÉRANT QUE lors de la réforme cadastrale une série de lots situés sur des chemins publics se sont retrouvés propriété de personnes défunte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel désire se prévaloir de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales qui prévoit que toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies, les formalités prévues à cet alinéa;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel mandate Me Audrey Paiement, notaire à rectifier la situation des propriétés suivantes :

- Lot 5 258 468 / rue Roy / The Singer Manufacture / 1498-78-0081
- Lot 5 258 778 / rue de la Terre-Neuve / Gérald Tremblay / 1498-69-9522
- Lot 5 258 738 / ch. du Lac-Doré Sud / Maurice Girard / 1896-14-4880
- Lot 5 258 741 / Ch. du Lac-Doré Sud / Réal Levert / 1895-19-6041
- Lot 5 258 742 / Ch. du Lac-Doré Sud / 9140-5332 Qc Inc. / 1895-16-6184
- Lot 5 258 743 / Ch. du Lac-Doré Sud / Muguette Girard / 1895-04-6826
- Lot 5 258 744 / Ch. du Lac-Doré Sud / 9140-5332 Qc Inc. / 1895-11-9883
- Lot 5 653 042 / Ch. du Lac-Doré Sud / Joseph Charlebois / 1896-02-7620
- Lot 5 258 879 / Ch. des Cyprès / Gouv. du Québec / 1596-50-8022
- Lot 5 258 685 / Ch. des Cyprès / Gouv. du Québec / 1596-50-8022

QUE monsieur David Pharand, Maire et madame Liette Quenneville, Directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité afin de régulariser cesdits lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Autorisation Club Quad Petite-Nation

2023-12-20776

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a déjà accordé une dérogation hivernale au Club Quad Petite-Nation sur le chemin du Lac Gagnon Ouest par la résolution 2022-12-20438;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement du chemin du Lac Gagnon Ouest par la municipalité cause des amas de neige dans le sentier quad entre le chemin du Lac-Gagnon Est et le chemin du Lac-Lafontaine Nord sur une distance de plus ou moins 5 km,;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation hivernale s'applique du 15 décembre 2023 au 15 avril 2024, alors que les VTT devraient reprendre le sentier si la température le permet ;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Petite-Nation prend la responsabilité d'installer la signalisation adéquate ainsi que le déneigement du chemin Lac-Lafontaine Nord;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel accorde au Club Quad une dérogation hivernale 2023-2024 sur le chemin du Lac-Gagnon Ouest à partir du chemin du Lac-Gagnon Est jusqu'au chemin du Lac-Lafontaine Nord sur une distance de plus ou moins 5 kilomètres;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Offre de services déneigement chemin Pointe-aux-Mouettes

2023-12-20777

QUE le Conseil de la municipalité accepte la soumission de Gévry Lacasse S.E.N.C., au montant de 2 644.43 \$ taxes incluses pour le déneigement et le sablage de 150 mètres sur le chemin de la Pointe-aux-Mouettes;

QUE madame la Directrice générale, soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité de Duhamel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Offre de services déneigement borne sèche route 321

2023-12-20778

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité accepte la soumission de Rénovation Gavandy, au montant de 550\$ taxes incluses pour le déneigement de la borne sèche située au 1351, route 321;

QUE madame la Directrice générale, soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité de Duhamel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

9.1 Toponymie - Ile #1 - Lac Gagnon

2023-12-20779

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Charles Godwin propriétaire de l'île #1 sur le lac Gagnon, qui a acquis l'île en 1963;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Godwin demande de renommer l'île #1 "ILE DES GODWIN" en la mémoire de ses ancêtres;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel demande à la Commission de la toponymie du Québec d'officialiser le nom « *Ile des Godwin* » de l'Ile # 1 sur le lac Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Demande d'un certificat d'autorisation (CA) pour l'amélioration de l'accès public au lac Doré

2023-12-20780

IL EST RÉSOLU

QUE madame Mélanie Leblanc, inspectrice en environnement soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Duhamel la demande du CA auprès des ministères concernés pour la création d'un stationnement et l'amélioration de l'accès au plan d'eau public au lac Doré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Renouvellement du partenariat – programme suivi qualité de l'eau

2023-12-20781

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, Duhamel est partenaire du projet de suivi de la qualité de l'eau, en échantillonnant plusieurs cours d'eau avec l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS);

CONSIDÉRANT QUE le 9 novembre 2023, l'OBV RPNS a déposé une offre de services selon laquelle la municipalité renouvelle son partenariat dans la poursuite du Programme de suivi de la qualité de l'eau à Duhamel, ce qui comporte comme services la coordination du projet, le transport des échantillons jusqu'au laboratoire, les analyses, la mise à jour mensuelle des résultats ainsi que la production d'un rapport annuel par l'OBV RPNS :

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du conseil acceptent l'offre de services de l'OBV RPNS afin de renouveler leur partenariat pour le suivi de la qualité de l'eau au montant de 6 492.90 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre du plan nature 2030

2023-12-20782

ATTENDU QUE les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de **toutes les régions du monde;**

ATTENDU QUE devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal a été adopté suite à la 15e Conférence des Parties (COP-15) qui s'est déroulée en décembre 2022;

ATTENDU QUE la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société;

ATTENDU QUE la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend donc de l'action et de la coopération de tous les acteurs;

ATTENDU QUE plusieurs États, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

ATTENDU QUE la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population de l'Outaouais en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels;

ATTENDU QUE l'ensemble des acteurs de la municipalité de Duhamel sont ainsi appelés à agir en tant qu'alliés de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci;

IL ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Duhamel s'engage :

À protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire, menacée et vulnérable;

À exiger des études de caractérisation en amont de la réalisation de projet de développement de coupe forestière et sur demande pour tous autres projets, etc.;

À appliquer rigoureusement la réglementation avant d'approuver un projet en gardant à l'esprit la protection de la biodiversité;

À contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et à soutenir la mise en œuvre du Plan nature 2030;

À travailler en concertation avec le CREDDO et les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Dérogation mineure – Lot 5 257 634 chemin Tour-du-Lac

2023-12-20783

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation pour le lot 5 257 634, chemin du Tour-du-Lac, à Duhamel, a été présentée en bonne et due forme à notre service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre la construction d'un bâtiment secondaire isolé de type garage construit en cours avant secondaire, avec une hauteur dérogatoire de 8 mètres tandis que la réglementation en vigueur autorise la construction d'un bâtiment secondaire isolé d'une hauteur maximale de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur applicables et ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes en processus de révision quinquennale des règlements d'urbanisme et qu'une des modifications touche entre autres la hauteur permise des bâtiments secondaires et que cette hauteur sera modifiée à 8 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accorder la demande de dérogation telle que présentée.

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil acceptent la recommandation du CCU et accordent la dérogation mineure présentée par le propriétaire du lot 5 257 634, chemin du Tour-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

10.1 Demande d'aide des Maraudeurs

2023-12-20784

CONSIDÉRANT la demande de subvention du club Les Maraudeurs Inc. pour des travaux sur le sentier de motoneige en bordure de la réserve faunique Papineau-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE les usagers de VHR, par leur fréquentation des commerces, contribuent à maintenir au courant de l'hiver et d'apporter une importante contribution à la santé économique de la communauté de Duhamel;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel s'engage à fournir au club "Les Maraudeurs Inc." du temps de machineries, temps homme ainsi que du matériel pour une valeur estimée à 5 000\$;

QUE cet engagement soit effectué sur le territoire de la municipalité de Duhamel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Demande de subvention à Patrimoine Canada – Fête de la Saint-Jean

2023-12-20785

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel entérine la demande de subvention effectuée par la coordinatrice aux loisirs, culture et tourisme, madame Marie-Claude Dulong à Patrimoine Canada dans le cadre de la préparation de la Fête de la Saint-Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Défi MRC Papineau- Centraide 200\$

2023-12-20786

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel participe du défi de la MRC de Papineau en remettant un don de 200\$ à Centraide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-12-20787

IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit et est levée à 19h49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Liette Quenneville
Directrice générale et greffière très.